

**SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2023**  
**RIUNIONE DI U 9 DI MARZU DI 2023**

**2EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2023**  
**REUNION DU 9 MARS 2023**

2023/ 01/016

**REPONSE DE MONSIEUR JULIEN PAOLINI A LA QUESTION DEPOSEE PAR ANTOINE POLI AU  
NOM DU GROUPE AVANZEMU**

**Objet : Déneigement et salage des routes communales**

Monsieur le Conseiller,

C'est une question récurrente, notamment lorsque la Corse traverse des épisodes neigeux exceptionnels comme ceux qu'on a pu connaître ces dernières semaines. On peut en partie sans réjouir, sur un certain nombre de problématiques, notamment celles liées à la sécheresse. On peut espérer que ces stocks de neige nous fassent connaître une saison prochaine plus favorable que celle de l'année précédente. Pour autant, ce n'est pas sans poser de difficultés, notamment dans les communes de l'intérieur, les plus isolées et celles qui ont finalement le moins de moyens pour exercer pleinement leurs compétences et notamment le déneigement des voiries communales qui est un peu le cœur de votre question : comment aujourd'hui, pouvons-nous accompagner ces communes dans l'exercice de cette compétence ?

Cet épisode neigeux, il a été globalement, je crois, comme en témoignent les réactions de la majorité des acteurs concernés, bien géré par la Collectivité de Corse et ses équipes dans son organisation tout du moins sur les voiries et les routes territoriales, par la mutualisation des moyens, à la fois des services des routes mais également des services des Forsap avec les moyens qui sont ceux aujourd'hui disponibles en matière d'équipement, d'effectifs et d'engins sur le territoire.

Rappeler aussi que dans l'état d'urgence, ces services sont intervenus sur les voies communales en tant que de besoin et il existe de nombreux exemples qui attestent de cet exercice du service public

lorsque cela était nécessaire ; et aussi de l'intervention, parfois même des services des pompiers. Je pense par exemple à ceux qui ont acheminé les personnels soignants à l'hôpital de Tattò en mobilisant des moyens exceptionnels.

Qu'avons-nous fait jusqu'à aujourd'hui ? Il y a un certain nombre d'actions, notamment suite au travail que vous avez mené dans le cadre de la Commission déneigement de la Chambre des territoires que vous présidez ; mais également des dispositifs, notamment via le comité de massif et le règlement d'aides de mise en œuvre du schéma montagne qui sont à la disposition des communes pour exercer ces compétences avec des taux d'accompagnement à hauteur de 80% , des opérations pour l'acquisition par exemple de matériel de déneigement de véhicules 4x4 équipés, ou encore pour solliciter des prestataires privés qui réaliseraient ces opérations dans les communes ou encore pour la location de matériel. Donc toute une série de dispositifs mis aujourd'hui à la disposition des communes qu'elles peuvent mobiliser avec des taux jusqu'à 80%.

Pour vous faire un bilan, 400.000 euros de projet financé, 250.000 euros qui ont d'ores et déjà été payés aux communes. Cela concerne donc les dispositifs existants.

Concernant les conventions, ces dernières présentent un certain nombre d'avantages, notamment celles d'offrir un support juridique pour une intervention éventuelle des services de la Collectivité, que ce soit ceux des routes ou des forsap sur les voiries. Mais pour autant, elle ne règle pas la question des moyens disponibles aujourd'hui. En effet, les moyens niveau de la Collectivité de Corse permettent de répondre sur les voiries territoriales avec des engins et du matériel adapté et un personnel qui est somme toute, réduit.

Mais si demain on devait se déployer sur l'ensemble des communes et sur l'ensemble des voies communales, on aurait des difficultés à la fois pour assurer le service essentiel pour desservir les villages et les communes sur les axes principaux, et assurer l'entretien des voiries communales.

Donc il y a une difficulté à la fois sur les moyens humains et sur les moyens matériels disponibles. Des moyens matériels qui ne sont pas forcément toujours adaptés, quand on passe dans un certain nombre de villages, les voiries communales sont étroites et passer avec un chasse-neige du type de ceux qui œuvrent à Vizzavona , c'est parfois mission impossible.

Difficulté donc de mettre en œuvre ces conventions à moyen constant. Donc la piste qui est privilégiée aujourd'hui, c'est plutôt d'accompagner les communes pour qu'elles s'équipent et qu'elles puissent réaliser les opérations et intervenir en cas d'urgence.

Et enfin vous dire que la convention qui a été élaborée dans le cadre de la commission de déneigement de la Chambre des territoires, que vous présidez, a fait "des petits" puisque étaient également à l'étude des conventions pour permettre aux forestiers sapeurs d'intervenir dans la lutte contre les incendies, par exemple pour créer des zones d'interface comme c'est le cas de l'expérimentation dans le Fium'Orbu ou encore pour assurer l'ouverture des dessertes forestières pour l'accès notamment à la ressource en bois mais également pour la gestion des forêts.

Donc, toutes ces conventions-là sont aujourd'hui à l'étude. Il y a certain nombre de propositions qui ont été faites, notamment à la Chambre des territoires et qui pourraient impacter la problématique du déneigement avec une logique de mutualisation à la fois des moyens matériels et humains de la Collectivité de Corse, mais aussi éventuellement avec une participation des communes, et la recherche de recettes nouvelles pour notre Collectivité, afin d'assurer ce service complémentaire, difficile à moyen constant.

Je vous remercie.